

Questions chorégraphiques

DANSE ET MUSIQUE.

On vit dans la superstition que la danse est « enfant » de la musique, que sans celle-ci elle ne peut exister. Cela est vrai pour la plupart des danseurs. Ils *interprètent* la musique, ils « sentent » si bien la mélodie qu'ils se croient obligés de faire les mouvements correspondant à l'atmosphère qu'a voulu créer le compositeur.

Se laisser entraîner par la musique, est signe, non, comme on le croit très souvent, d'une grande compréhension, d'une sensibilité extrême pour le monde des sons, mais d'amateurisme chorégraphique. Cela reste toujours de l'improvisé, même si la danse est réglée dans ses moindres détails. L'exécution dépendra toujours, chez un sujet sensible, de l'accompagnateur et de sa virtuosité musicale. Le danseur restera l'esclave de la musique, et il oubliera que la danse est un art indépendant. Elle a ses lois propres, basées sur le mouvement du corps et qui ont leur analogie dans la sculpture plutôt que dans la musique.

Le danseur ne doit pas « se laisser danser » par la musique. S'il sait d'avance ce qu'il veut créer, se pose naturellement pour lui la question : « Sur quelle musique ? » Il cherche et tombe fatalément sur des œuvres connues. Et c'est ici que commence son erreur.

« Pour se faire plus facilement comprendre par le public », et pour être considéré comme danseur sérieux, il ne reculera pas devant une Symphonie de Beethoven, un Prélude de Bach, une Sonate de Mozart. Très souvent, il se croira obligé d'arranger ces œuvres pour ses mouvements, de changer le rythme, de supprimer des parties entières pour les rendre « dansables ». Et « l'enfant de la musique » devient parricide.

La musique n'a pas besoin d'explication et de commentaire chorégraphiques. Les œuvres des grands compositeurs sont si riches en soi qu'un second art, en s'y mêlant ne peut que les amoindrir. En divisant son attention, le spectateur ne pourra que très superficiellement apprécier l'une et l'autre. Si l'on veut entendre de la musique, on va au concert...

Le théâtre a fait un compromis : il a inventé l'opéra.

Mais combien y a-t-il de spectateurs qui demeurent assis dans la salle, les yeux fermés, pour mieux « sentir » la musique, qui ne s'intéressent ni à l'action ni au décor, qui ne sont là que dans un but précis : *entendre*.

Le danseur-interprète risque de se trouver un beau soir, devant des spectateurs de ce genre...

A-t-on jamais vu un peintre ou un sculpteur avoir l'idée de faire jouer dans leur exposition des œuvres de grands compositeurs ? Fatidiquement, le regard se détournerait des tableaux et des sculptures ; l'auditif est plus accaparant que le visuel.

Par habitude, le danseur ne peut se passer d'accompagnement. Le véritable danseur devrait avoir en soi un tel rythme et une telle musicalité qu'une musique qui vient du dehors et d'après laquelle il règle sa chorégraphie n'ajoute peut plus rien à son œuvre.

Je ne préconise pas la danse sans musique, qui n'est qu'expérience plus ou moins intéressante. Si elle peut atteindre à une vraie perfection, elle ne constitue toujours qu'un domaine restreint de l'art chorégraphique.

Je ne préconise guère davantage la danse accompagnée de seuls instruments de percussion (*tam-tam* ou *gong* par exemple), qui marquent uniquement le rythme, et qui ramènent la danse à ses origines primitives. Pour certains thèmes chorégraphiques cela est parfois nécessaire. Mais la « danse dans le silence » et la danse avec accompagnement purement rythmique resteront toujours des spécialités. Depuis des siècles les spectacles de danse ou de pantomime s'accompagnent par des sons. Mais de quelle musique, alors ?

C'est un non-sens d'illustrer une œuvre musicale par des mouvements, de composer une chorégraphie sur une musique déjà existante.

Que doit faire dès lors le danseur ? Choisir un compositeur qui écrira la musique spécialement pour la danse. Et le danseur doit, tout au long du travail, collaborer avec le compositeur. Ce système est à l'opposé des méthodes habituellement employées. Au lieu de suivre pas à pas une pièce musicale déjà créée, c'est la musique qui suivra la composition chorégraphique au fur et à mesure qu'elle se développera dans l'esprit du danseur. Sans toutefois la suivre de trop près. La musique suit mais ne se plie pas.

De ce travail en commun du danseur et du compositeur, naîtra un tout homogène.

Le compositeur une fois entré dans l'idée, la forme générale, le mouvement, le rythme de la danse, pourra sans négliger aucune loi de la composition musicale, suivre le développement naturel de la composition chorégraphique.

Le compositeur n'a dès lors plus à craindre que sa composition soit mutilée.

Et le danseur peut, indépendant et dégagé de toute sensibilité et de musique mal comprise, se développer dans son art. Ce n'est que de cette manière que la danse et la musique peuvent s'unir en s'enrichissant l'une l'autre ; c'est tout un nouveau domaine qui s'ouvre aux compositeurs.

Peut-être aurons-nous bientôt des musiciens spécialisés dans la musique de danse, comme nous avons déjà des spécialistes de l'opéra, du film et de la chanson, laquelle est, au fond, un poème souligné par la musique ; poème gai ou triste, réaliste ou abstrait, ballade ou drame, mais toujours un poème.

TAMARA LOUNDINE.

